

# **BACCALAURÉAT GÉNÉRAL**

**ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ**

**SESSION 2026**

**Sciences économiques et sociales**

**ÉPREUVE DU MERCREDI 17 JUIN 2026**

**Durée de l'épreuve : 4h00**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé

Dès que le sujet est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte **9** pages numérotées de **1/9** à **9/9**.

**Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou l'épreuve composée.**

**Il indique sur sa copie le sujet choisi.**

## Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### SUJET

Ce sujet comporte 4 documents.

**Dans quelle mesure la politique européenne de la concurrence atteint-elle ses objectifs ?**

### DOCUMENT 1

**Décisions rendues par l'autorité de la concurrence sur des projets de concentration<sup>1</sup> entre 2009 et 2023 (en nombre de projets présentés)**

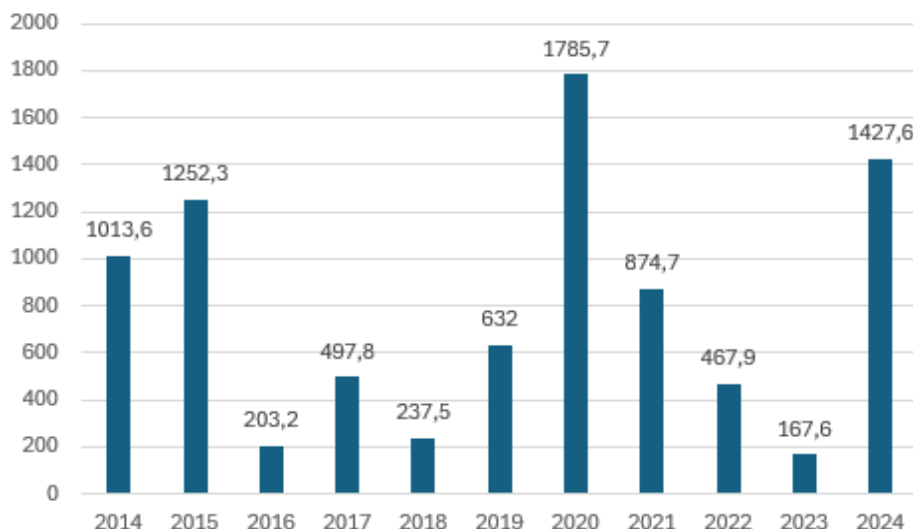
	Nombre total de projets 2009-2015	Nombre total de projets 2016-2023	<b>Nombre total 2009-2023</b>	En % du total 2009-2023
Autorisations du projet de concentration	1220	1899	<b>3119</b>	96,59
Autorisations du projet sous conditions	51	57	<b>108</b>	3,35
Interdictions	0	2	<b>2</b>	0,06
Total	1271	1958	<b>3229</b>	100

Source : d'après Annexe du rapport annuel 2023, [www.autoritedelaconcurrence.fr](http://www.autoritedelaconcurrence.fr), 30 mai 2024.

1 : Concentration : regroupement d'entreprises par fusion ou acquisition.

## DOCUMENT 2

### Amendes infligées par l'Autorité de la concurrence pour pratiques anticoncurrentielles<sup>1</sup> de 2014 à 2024 en millions d'euros



Source : D'après Autorité de la concurrence, « 2024, année historique pour l'Autorité de la concurrence : 1,4 milliard d'euros de sanctions prononcées et un nombre record de 295 opérations de concentration examinées », Chiffres clés, 15 janvier 2025.

1 : les pratiques anticoncurrentielles sanctionnées sont les ententes et les abus de position dominante.

## DOCUMENT 3

L'Europe durcit encore son bras de fer avec Pékin sur les subventions du régime chinois à ses exportations. Après les véhicules électriques, le ferroviaire et les panneaux solaires, la Commission européenne a annoncé, mardi, une enquête visant les fabricants chinois d'éoliennes et les subventions qu'ils reçoivent, soupçonnées de fausser le marché en Europe.

« Aujourd'hui, nous lançons une nouvelle enquête sur les fournisseurs chinois d'éoliennes. Nous étudions les conditions de développement de parcs éoliens en Espagne, en Grèce, en France, en Roumanie et en Bulgarie », a déclaré Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive de la Commission, en charge de la concurrence, lors d'un discours à l'université de Princeton, aux États-Unis. Selon la commissaire, Pékin exporte « à bas prix » vers le reste du monde pour compenser son propre ralentissement économique.

Elle a accusé la Chine d'être déjà parvenue à dominer l'industrie des panneaux solaires, en « accordant des subventions massives à ses fournisseurs nationaux, tout en fermant simultanément et progressivement le marché chinois aux entreprises étrangères ». Ce n'est pas encore le cas dans le marché de l'éolien, mais c'est la crainte du secteur. Les éoliennes chinoises sont vendues à des prix jusqu'à 50 % inférieurs à ceux des concurrents européens, selon WindEurope, le lobby européen du secteur. « Il n'est pas possible de faire cela sans subventions publiques injustes », assure Giles Dickson, son directeur général, qui se félicite du déclenchement de l'enquête.

Source : Florentin COLLOMP, « Éoliennes : l'Union européenne lance une enquête antisubventions visant la Chine », *Le Figaro économie*, 9 avril 2024.

## DOCUMENT 4

### Part de marché mondiale des principaux moteurs de recherche sur ordinateur entre janvier 2018 et janvier 2024 en % des utilisateurs d'internet

	Janvier 2018	Janvier 2020	Janvier 2024	Nationalité
Google	87,5	87,4	81,9	Américaine
Bing	5,8	5,5	10,5	Américaine
Yahoo	3,1	2,8	2,7	Américaine
Yandex	0,6	0,4	2,4	Russe
DuckDuckGo	0,3	0,6	0,7	Américaine
Baidu	0,7	0,7	0,5	Chinoise

Source : D'après Maxime GAUTIER, « Part de marché mondiale des moteurs de recherche sur ordinateurs 2018-2024 », Statista, 14 janvier 2025.

Lecture : En janvier 2024, 81,9 % des utilisateurs d'internet choisissent Google comme moteur de recherche dans le monde.

## Épreuve composée

*Cette épreuve comprend trois parties :*

*Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.*

*Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.*

*Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :*

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

### **Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)**

À l'aide de deux arguments, vous présenterez les intérêts des tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale.

## Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

### Les principales difficultés de recrutement envisagées par les employeurs (en %)

**Vous avez déclaré envisager des difficultés à l'embauche pour au moins l'un de vos projets de recrutements**

**Quels types de difficultés de recrutement pensez-vous rencontrer ?**

Plusieurs réponses possibles

Base : établissements potentiellement recruteurs, qui pensent rencontrer des difficultés d'embauche (2140)

	%	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Profil inadéquat des candidats (manque d'expérience, de diplôme, de motivation, de compétences, de mobilité, absence de permis)		81.7%	81.9%	81.3%	77.6%	76.5%	76.9%	75.2%	71.4%	79.1%	76.4%	79.3%
Pénurie de candidats		73.2%	74.0%	80.2%	83.0%	78.9%	84.3%	77.0%	86.1%	84.9%	85.3%	80.3%
Nature du poste proposé (horaires de travail, conditions générales d'exercice du métier : pénibilité, salaire)		51.6%	53.9%	52.5%	50.6%	35.4%	37.4%	32.1%	33.2%	37.0%	35.7%	34.7%
Accès au lieu de travail (problème de transports)		20.4%	20.0%	16.0%	15.7%	14.6%	16.5%	16.3%	14.7%	15.5%	17.0%	19.2%
Déficit d'image (de l'entreprise, du secteur d'activité, du métier proposé)		12.4%	14.7%	17.8%	19.7%	14.6%	23.2%	17.7%	22.6%	23.1%	23.9%	23.6%
Les procédures internes de recrutement (décideur différent du recruteur, manque de temps consacré au recrutement, trop de démarches)		32.6%	29.3%	13.8%	12.3%	7.0%	14.4%	13.8%	11.6%	15.8%	11.4%	15.3%
Manque de moyens financiers		-	-	25.7%	25.4%	17.6%	19.8%	22.8%	16.8%	23.4%	17.9%	26.9%
Autres types de difficultés		2.3%	0.8%	0.4%	0.3%	0.8%	0.2%	2.1%	0.1%	0.8%	0.0%	0.0%

Source : d'après France travail, *Enquête Besoins en Main-d'œuvre 2025*, 2025.

#### Questions :

1. À l'aide des données du document et d'un calcul simple, vous caractériserez l'évolution du type de difficulté « pénurie de candidats » entre 2015 et 2025. (2 points)
2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous présenterez deux sources différentes de chômage structurel. (4 points)

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)**

*Cette partie comporte trois documents.*

**Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que le revenu et le diplôme ne sont pas les seuls facteurs qui structurent et hiérarchisent l'espace social.**

**DOCUMENT 1**

**Écarts de salaires selon le sexe et le niveau de rémunération**  
(salaires nets mensuels en euros du secteur privé en équivalent temps plein)

	<b>Ensemble</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
10% des salariés gagnent moins de...	1512	1539	1487
20%...	1671	1716	1622
30%...	1871	1881	1751
40%...	1988	2062	1896
50%...	2183	2275	2069
60%...	2432	2544	2285
70%...	2769	2909	2583
80%...	3281	3475	3025
10% des salariés gagnent plus de...	4302	4607	3875
5%...	5562	6017	4903
1%...	10222	11431	8392
Rapport entre les 10% les mieux payés et les 10% les moins bien payés	2,8	3,0	2,6
Écart entre les 10% les mieux payés et les 10% les moins bien payés (en euros)	2790	3068	2388
Rapport entre le 1% le mieux payé et les 10% les moins bien payés	6,98	7,4	5,6
Écart entre le 1% le mieux payé et les 10% les moins bien payés (en euros)	8710	9892	6905

Lecture : les 10% des salariés les moins bien payés perçoivent un salaire mensuel net inférieur ou égal à 1512 euros, en équivalent temps plein.

Source : d'après l'INSEE, *INSEE Références*, 2023.

## DOCUMENT 2 :

Dans l'ensemble, l'élévation du niveau de formation entraîne l'amélioration des débouchés sur le marché du travail et l'augmentation de la rémunération. Conjugée à d'autres retombées sociales, la perspective de percevoir une rémunération plus élevée et de la voir de surcroît augmenter au fil du temps est un aiguillon<sup>1</sup> important qui incite à poursuivre ses études. L'avantage salarial associé à des niveaux de formation plus élevés peut toutefois varier selon l'âge, la filière et le domaine d'études. Le temps de travail est, au-delà du niveau de formation, un autre facteur déterminant de la rémunération (les travailleurs à temps partiel gagnent moins non seulement en valeur absolue, mais également en valeur relative). Les plus qualifiés qui travaillent plus sont plus susceptibles de gagner davantage. Toutefois, la rémunération varie toujours selon le sexe indépendamment de l'âge, du niveau de formation et de la filière dans tous les pays. D'autres facteurs interviennent dans la rémunération et contribuent aux différences dans la répartition des travailleurs entre les catégories de rémunération : la demande de compétences sur le marché du travail, l'offre de main-d'œuvre aux divers niveaux de formation, la législation sur le salaire minimum et le droit du travail et les structures et les usages professionnels (dont la puissance des syndicats, le champ d'application des conventions collectives et la qualité des conditions de travail).

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2023.

1 : Aiguillon : un stimulant, un encouragement.

### DOCUMENT 3

#### Répartition des ménages par statut d'occupation selon la composition du ménage au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en %

Composition du ménage	Propriétaire	Locataire ou sous-locataire	Logé gratuitement	Ensemble
Personne seule	45,4	51,8	2,8	100,0
Couple sans enfant	74,6	24,0	1,4	100,0
Couple avec enfants	67,8	30,4	1,8	100,0
Famille monoparentale	37,9	60,2	2,0	100,0
Autre type de ménage	31,8	64,4	3,7	100,0
Ensemble	57,6	40,2	2,1	100,0

Lecture : Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 45,4% des ménages constitués d'une personne seule sont propriétaires de leur résidence principale.

Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, *Recensement de la population*, 2020.